

portons aucun. Mais le droit sur les billots d'orme est tout à fait infâme. C'est une piastra qu'on arrache aux pauvres colons qui défrichent la terre pour se faire une demeure pour eux et leurs familles, et qui ont besoin de l'orme pour faire leurs travaux. Je ne puis comprendre pourquoi le ministre des finances écoutez toutes les harpies qui veulent piller leurs voisins. Dieu sait que les taxes sur tout ce que nous achetons sont assez élevées, mais si le gouvernement est pour taxer ce que nous avons à vendre, le Canada est bien à plaindre.

J'ai été mécontent de la manière dont ce droit était imposé par le gouvernement après avoir reçu la promesse qu'un droit de ce genre ne serait pas imposé. On avait décidé d'imposer ce droit d'importation sans me revoir, sans me consulter davantage, et je suis heureux que le gouvernement ait fait preuve de bon sens et de jugement en ne prenant pas l'avis de ceux qui n'ont aucun intérêt dans cette question, et qu'il aient décidé de ne pas imposer cette taxe sur les cultivateurs du district que j'ai l'honneur de représenter.

M. BERGIN: Mon honorable ami d'Essex (M. Patterson) se trompe beaucoup, s'il croit qu'on ne trouve des billots d'orme que dans la péninsule située à l'ouest d'Ontario. On trouve dans la partie Est d'Ontario autant d'orme que dans Essex et celui qu'on y trouve est de meilleure qualité. Je ne connais pas les harpies dont il est question dans la lettre que vient de lire l'honorable député, mais il semble ondoser par cette lettre la plus entière condamnation de la politique qu'il a appuyée pendant des années en cette Chambre. Je ne puis m'empêcher de dire que je suis surpris qu'un député qui a approuvé la politique nationale pendant des années lise une lettre comme celle que nous venons d'entendre avec des expressions d'approbation. Je suis un de ceux qui ont demandé au gouvernement dans l'intérêt de leurs commettants que l'on impose le droit en question, mais je ne pense pas que l'on doive parler de nous de cette manière. Nous avons droit de consulter le gouvernement et de l'aviser tout comme l'honorable député avait le droit de voir les ministres privés et de leur demander de ne pas imposer de droits. L'honorable député semble croire qu'il a seul le privilège de critiquer le gouvernement du pays quand il ne fait pas ce qu'on lui demande. C'est nous qui avons vu les ministres au sujet de cette affaire, qui avons le droit de nous plaindre et non pas l'honorable député d'Essex (M. Patterson) parce qu'on ne lui a fait aucune promesse et qu'on lui a dit simplement qu'on examinerait la question, pendant que après avoir passé une résolution imposant le droit que nous demandions, on vient nous demander maintenant d'abandonner cela. Je ne crois pas que cela soit juste; et après avoir pris notre avis, après avoir fait ce que l'on avait fait, on ne devrait pas retirer cette taxe sans nous consulter; au moins on aurait dû la laisser en force pendant une année. C'est là-dessus seulement que je m'accorde avec l'honorable député pour blâmer le gouvernement. C'est un droit que je n'exerce pas souvent, mais je me crois obligé de l'exercer aujourd'hui.

M. DAWSON: Je connais quelque chose au sujet de la taxe sur les billots de pin, mais je n'ai pas les mêmes renseignements sur les droits sur l'orme. Le droit de \$2 par mille pieds, mesure anglaise, sur les billots de pin a eu un excellent effet dans le district que j'ai l'honneur de représenter. Nous avons de nouvelles scieries à "Little Current," "Spanish River" à la rivière "Mississagua" et à la rivière Thessalon et tout cela provient de l'imposition d'un droit de \$2 par mille pieds sur les billots de pin. Maintenant on ne transporte plus les billots de l'autre côté de la rivière, mais nous avons l'avantage de les scier de notre côté, ce qui donne de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers. Il n'y a pas un seul de ces vastes moulins qui n'emploie pas 200 ou 300 hommes d'un bout de l'année à l'autre, et cette politique qui a pour effet de donner de l'ouvrage aux classes ouvrières est conforme à la politique générale que le gouvernement a adoptée. Quant aux billots d'orme, je ne vois pas pourquoi nous n'adopterions pas la même politique. Il y a peut-être quelque chose d'exceptionnelle relativement à l'orme, mais je crois que si l'on imposait un droit sur les

M. PATTERSON (Essex)

billots d'orme cela aurait pour effet d'encourager une industrie avantageuse au pays. Mon opinion est que nous y gagnerions aussi en augmentant les droits sur les billots de pin, au lieu de les réduire, et en imposant un droit sur tout le bois manufacturé qui est exporté aux Etats-Unis de manière à nous donner l'avantage de le faire manufacturer ici.

Le bill est rapporté.

Sir CHARLES TUPPER: Je propose la troisième lecture du bill.

M. MILLS (Bothwell): Je demanderai à l'honorable ministre de remettre cette question à demain, vu qu'elle donnera lieu à une discussion.

Sir CHARLES TUPPER: Très bien.

M. PERLEY (Ottawa): Je ne puis laisser passer cette question sans exprimer mon sentiment. J'apprécie l'excellence des remarques faites par l'honorable député de Hamilton (M. Brown) relativement à la protection des billots manufacturés en ce pays. Je prétends, M. l'Orateur, que le sciage de l'orme coûte au moins \$3.00 par mille pieds, et je prétends que pour suivre le principe de protection adopté par ce pays nous sommes tenus de protéger le travail nécessaire par le sciage de ces billots. Je suis surpris d'entendre l'honorable député de Norfolk-Nord (M. Charlton) dire que pour expédier ces billots, on dépense une somme équivalant aux droits que nous avons à payer sur le bois qui entre dans le marché américain. Je suis surpris d'entendre des membres de cette Chambre dire que ces billots devraient être sciés de l'autre côté de la frontière au lieu de proner la protection des ouvriers que l'on implore pour préparer ces billots. Le coût de la manufacture et du sciage joint aux droits que nous avons à payer sur le marché américain est d'au moins \$5.00 par mille et il faudrait \$1.00 par mille pour scier le bois et le préparer pour le marché de ce pays.

Quelques DÉPUTÉS: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: Je dois rappeler à l'honorable député qu'il n'y a aucune question devant la Chambre dans le moment.

Sir CHARLES TUPPER: Le bill ne sera lu pour la troisième fois que demain et l'honorable député pourra alors le discuter d'une manière complète.

ESTIMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sir CHARLES TUPPER présente un message de Son Excellence le gouverneur général.

M. l'ORATEUR lit le message comme suit:

LANSDOWNE.

Le gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1888; et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ces estimations à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, 20 juin 1887.

Sir CHARLES TUPPER: Je propose que le message de Son Excellence soit transmis au comité des subsides avec les estimations.

La motion est adoptée.

M. DAVIES: L'honorable ministre voudra-t-il nous dire le montant de ces estimations?

Sir CHARLES TUPPER: La somme de \$300 est imputable au capital, et celle de \$87,375.83 est imputable au fonds consolidé.

M. MITCHELL: Puis-je demander à l'honorable ministre des finances si cela complète les estimations?

Sir CHARLES TUPPER: Je l'espère.